



Annulation possible PV mention de voie erronée

Par **YvanD**, le **16/09/2019** à **15:10**

Bonjour,

De retour de congés j'ai été contrôlé pour un excès de vitesse avant d'arriver sur Lyon, par un radar dit de chantier.

Le PV mentionne la voie comme étant l'A6, hors la portion de l'autoroute où j'ai été contrôlé (vérification faite avec les coordonnées du radar) a été déclassée en 2016 et se nomme désormais M6 (car gérée par la métropole).

Pensez-vous que cette erreur puisse me permettre d'effectuer un recours ?

D'avance merci pour vos retours.

Par **janus2fr**, le **16/09/2019** à **15:23**

Bonjour,

Sur les cartes, on voit toujours l'A6 et l'A7...

A mon avis, il est vain de contester uniquement sur ce point, l'endroit de la verbalisation restant identifiable sans problème...

Par **YvanD**, le **16/09/2019** à **15:36**

Merci Janus pour votre retour.

Je pressentais une réponse plutôt négative, mais n'étant pas au fait des subtilités du droit, il aurait été dommage que je passe à côté d'un recours.